

Bordereau attestant l'exactitude des informations - BOBIGNY - 9301 - Documents comptables (B-S) - Dépôt le 06/11/2025 - 35210 - 2016 B 01643 - 818 468 522 - 2L EAUX DEPANNAGES

IMPOT SUR LES SOCIETES

35210

Exercice ouvert le	01/01/2024	et clos le	31/12/2024	Régime simplifié d'imposition	<input checked="" type="checkbox"/>
--------------------	------------	------------	------------	-------------------------------	-------------------------------------

Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe Régime réel normal

Si PME innovantes, cocher la case ci-contre

Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case

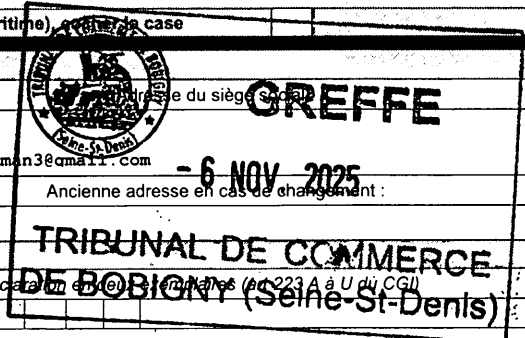
**A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE**

Désignation de la société : SAS BERREBI LAURENT 2L EAUX DEPANNAGES

SIRET : 8 1 8 4 6 8 5 2 2 0 0 0 1 1 Mél : elie.maman3@gmail.com

Adresse du principal établissement : 273 RUE SAINT DENIS 75002 PARIS 2EME ARRONDISSEMENT

Ancienne adresse en cas de changement : GREFFE



**RÉGIME FISCAL DES GROUPES**

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en 4 exemplaires (art 223 A à U du CGI)

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante

Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:

**B ACTIVITÉ**

Activités exercées : Travaux d'installation d'eau et de gaz

Si vous avez changé d'activité, cochez la case

**C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION** (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

1. Résultat fiscal

Bénéfice imposable au taux normal	0	Déficit	6 743
-----------------------------------	---	---------	-------

Bénéfice imposable à 15 % : 0

Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 %

2. Plus-values

PV à long terme imposables à 15 % : [ ] PV à long terme imposables à 19 % : [ ] PV exonérées (art. 238 quinquies) : [ ]

Autres PV imposables à 19 % : [ ] PV à long terme imposables à 0 % : [ ]

**3. Abattements sur le bénéfice et exonérations**

Entreprise nouvelle, art. 44 sexies  Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A  Autres dispositifs

France ruralités revitalisation FRR, 44 quinquies A  Zone franche d'activité nouvelle génération, art. 44 quaterdecies  Zone de restructuration de la défense, art. 44 terdecies

Bassins urbains à dynamiser (BUD), art. 44 sexdecies  Zone franche urbaine - Territoire entrepreneur, art. 44 octies A  Zone de revitalisation rurale art. 44 quinquies

Bassins d'emploi à redynamiser (art.44 duodécies)  Zone de développement prioritaire, art. 44 septdecies

Société d'investissement immobilier cotée  Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas) [ ] Plus-values exonérées relevant du taux de 15 % [ ]

**4. Option pour le crédit d'impôt outre-mer :** dans le secteur productif, art. 244 quater W du CGI (cocher la case)

**D IMPUTATIONS** (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôts

2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un État étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet état, territoire ou collectivité.

**E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS** (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)

Recettes nettes soumises à la contribution de 2,5 %

**F COMPTABILITÉ INFORMATISÉE**

L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ?  Si oui, indication du logiciel utilisé [ ]

Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site [www.impots.gouv.fr](http://www.impots.gouv.fr)

S'agissant des notices des liasses fiscales, elles sont accessibles uniquement sur le site [www.impots.gouv.fr](http://www.impots.gouv.fr).

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable: [ ] Nom et adresse du conseil: [ ]

SIRET MALASIE [ ] HORIZON 21 [ ] Tél: [ ]

OGA/OMGA [ ] Viseur conventionné [ ] (Cocher la case correspondante) Identité du déclarant: [ ]

Nom et adresse du CGA/OMGA ou du viseur ou certificateur conventionné : [ ] Date : 17/04/2025 Lieu : GAGNY

N° d'agrément du CGA/OMGA ou viseur ou certificateur conventionné [ ] Qualité et nom du signataire: M BERREBI LAURENT PRESIDENT

Examen de conformité fiscale (ECF)  Prestataire : [ ] Signature : [ ]



DEPARTMENT OF JUSTICE  
OFFICE OF THE ATTORNEY GENERAL  
WASHINGTON, D. C. 20530

**IMPOT SUR LES SOCIETES**

N° 2065 bis-SD

Formulaire obligatoire

2025

(art 223 du Code général des impôts)

**ANNEXE AU FORMULAIRE N° 2065-SD**

Cocher la case si néant

<b>G RÉPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILÉS DISTRIBUÉS</b>									
Montant global brut des distributions <sup>(1)</sup>		payées par la société elle-même			<b>a</b>	payées par un établissement chargé du service des titres			<b>b</b>
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire (s) <sup>(2)</sup>								<b>c</b>	
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées								<b>d</b>	
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus <sup>(3)</sup>								<b>e</b>	
								<b>f</b>	
								<b>g</b>	
								<b>h</b>	
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI <sup>(4)</sup>								<b>i</b>	
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI								<b>j</b>	
Montant des revenus répartis <sup>(5)</sup>								<b>Total (a à h)</b>	
<b>H RÉMUNÉRATIONS NETTES VERSÉES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIÉTÉS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)</b>									
Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-1 à 6 ann. III au CGI): * SARL, tous les associés; * SCA, associés gérants; * SNC ou SCS, associés en nom ou commandités * SEP et société de copropriétaires de navires, associés, gérants ou coparticipants			Pour les SARL		Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col.1, à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.				
			Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit.	Année au cours de laquelle le versement a été effectué	Montant des sommes versées:				
à titre de traitements, émoluments et indemnités proprement dits	à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement				à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les colonnes 5 et 6				
			Indemnités forfaitaires	Remboursements	Indemnités forfaitaires	Remboursements			
<b>1</b>	<b>2</b>	<b>3</b>	<b>4</b>	<b>5</b>	<b>6</b>	<b>7</b>	<b>8</b>		
<b>I DIVERS</b>									
* NOM ET ADRESSE DU PROPRIETAIRE DU FONDS ( en cas de gérance libre)									
* ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)									
<b>J CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION</b>									
RÉMUNÉRATIONS					MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSÉES À 0 %, 15% ou 19 %				
						0%	15%	19%	
Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DSN et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés <sup>(a)</sup>					MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice				
					MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice				
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages <sup>(b)</sup>					MVLT réalisée au cours de l'exercice				
					MVLT restant à reporter				
<b>K CADRE NE CONCERNANT QUE LES ORGANISMES BENEFICIAIRES DE DONS (article 222 bis du CGI)</b>									
Montant cumulé des dons et versements mentionnés sur les reçus, attestations ou tous autres documents et perçus au titre de l'exercice									
Nombre de reçus, attestations ou tous autres documents délivrés au titre de l'exercice									

Désignation de l'entreprise		2L EAUX DEPANNAGES			Néant <input type="checkbox"/> *		
Adresse de l'entreprise		273 RUE SAINT DENIS			75002 PARIS 2EME ARRONDISSEMENT		
SIRET		8 1 8 4 6 8 5 2 2 0 0 0 1 1					
Durée de l'exercice en nombre de mois *		1 2		Durée de l'exercice précédent *		1 2	
				Exercice N clos le		3 1 1 2 2 0 2 4	
<b>ACTIF</b>				Brut		Amortissements – Provisions	Net
				1		2	3
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	Fonds commercial *		010	012		
		Autres *		014	016		
	Immobilisations corporelles *		028	53 918	030	41 675	12 243
	Immobilisations financières * (1)		040		042		
		<b>Total I (5)</b>	<b>044</b>	<b>53 918</b>	<b>048</b>	<b>41 675</b>	<b>12 243</b>
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *		050	052		
		Marchandises *		060	062		
	Avances et acomptes versés sur commandes		064		066		
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés *		068	2 304	070	2 304
		Autres * (3)		072	990	074	990
	Valeurs mobilières de placement		080		082		
	Disponibilités		084	27 587	086		27 587
Charges constatées d'avance *		092		094			
		<b>Total II</b>	<b>096</b>	<b>30 881</b>	<b>098</b>	<b>30 881</b>	
		<b>Total général (I + II)</b>	<b>110</b>	<b>84 799</b>	<b>112</b>	<b>41 675</b>	<b>43 124</b>
<b>PASSIF</b>						Exercice N	NET
						1	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *		120			1 000	
	Écarts de réévaluation		124				
	Réserve légale		126				
	Réserves réglementées *		130				
	Autres réserves ( dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants) *		131			132	
	Report à nouveau		134			12 475	
	Résultat de l'exercice		136			(6 839)	
	Subventions d'investissement		137				
	Provisions réglementées		140				
		<b>Total I</b>	<b>142</b>			<b>6 636</b>	
Provisions pour risques et charges		<b>Total II</b>	<b>154</b>				
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées		156			3 289	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		164			140	
	Fournisseurs et comptes rattachés *		166			16 085	
	Dettes fiscales et sociales (dont montant de la TVA indiqué dans la case 169)		169	1 936		172	16 126
	Comptes courants d'associés		173			849	
	Autres dettes		175				
Produits constatés d'avance		174					
		<b>Total III</b>	<b>176</b>			<b>36 488</b>	
		<b>Total général (I + II + III)</b>	<b>180</b>			<b>43 124</b>	
RENOUVOIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an		193		(4) Dont dettes à plus d'un an	195	
	(2) Dont créances à plus d'un an		197		(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182	1 133
	(3) Dont compte courant d'associés débiteurs		199		(5) Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184	

\* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise <b>SAS 2L EAUX DEPANNAGES</b>		Néant <input type="checkbox"/>			
A – RÉSULTAT COMPTABLE		Formulaire déposé au titre de l'IR 018		Exercice N clos le <b>31 12 2024</b>			
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *		209		210		
	Production vendue {	Biens	dont export et livraisons intracommunautaires	{	215	214	
		Services *			217	218	
						<b>95 092</b>	
	Production stockée * (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)					222	
	Production immobilisée *					224	
	Subventions d'exploitations reçues					226	
Autres produits					230	<b>3 113</b>	
<b>Total des produits d'exploitation hors TVA (I)</b>					232	<b>98 205</b>	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)					234	
	Variation de stocks (marchandises) *					236	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)					238	<b>20 244</b>
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *					240	
	Autres charges externes * : (dont crédit-bail : - mobilier : ..... - immobilier : .....)					242	<b>20 708</b>
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont CFE et CVAE *)		243		<b>1 046</b>	244	<b>1 046</b>
	Rémunérations du personnel *					250	<b>44 098</b>
	Charges sociales (cf. renvoi 380)					252	<b>13 910</b>
	Dotations aux amortissements * (dont amortissement du fonds de commerce par application de l'article 39, 1-2°, al.3 du CGI)		255			254	<b>5 052</b>
	Dotations aux provisions					256	
	Autres charges {	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *	259			262	<b>6</b>
		dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	260				
<b>Total des charges d'exploitation (II)</b>					264	<b>105 064</b>	
<b>1 – RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I – II)</b>					270	<b>(6 859)</b>	
Produits financiers (III)	280				294	<b>477</b>	
<b>Charges financières (V)</b>					294	<b>477</b>	
<b>Produits exceptionnels (IV)</b>					290	<b>515</b>	
Charges exceptionnelles (VI) {	dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies) *	347			300	<b>18</b>	
	dont amortissements exceptionnels de 25 % des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D) *	348					
<b>Impôt sur les bénéfices * (VII)</b>					306		
<b>2 – BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I + III + IV) – Charges (II + V + VI + VII)</b>					310	<b>(6 839)</b>	
<b>B – RÉSULTAT FISCAL</b>		Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2		312	314	<b>6 839</b>	
RÉINTEGRATIONS	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *			316			
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles			318			
	Provisions non déductibles *			322			
	Impôts et taxes non déductibles * (cf. page 7 de la notice n° 2033-NOT-SD)			324			
	Divers* dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés	247					
	Ecart de valeurs liquidatives sur OPC*		248		330	<b>96</b>	
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option (Part de loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D) *)		249		251		
Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					998		
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					999		
DÉDUCTIONS	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					997	
	Entreprises nouvelles (44 sexies)	986	ZFU – TE (44 octies A)	987		342	
			JEI (44 sexies A)	989			
	ZRD (44 terdecies) *	127	ZRR (44 quindécies)	138			
	Bassions d'emploi à redynamiser (44 duodécies) *	991	France Ruralités Revitalisation (FRR) – art.44 quindécies A *	181			
	ZFANG (44 quaterdecies) *	345	Investissements et souscriptions outre-mer	344			
	BUD (44 sexdecies) *	992	Zone de développement prioritaire (44 septdecies) *	993			
	Dont divers	Créance due au titre du report en arrière du déficit			346		350
		Déduction exceptionnelle (art. 39 decies)			655		
		Déduction exceptionnelle (art. 39 decies A)			643		
		Déduction exceptionnelle (art. 39 decies B)			645		
		Déduction exceptionnelle (art. 39 decies C)			647		
		Déduction exceptionnelle (art. 39 decies D)			648		
Déduction exceptionnelle simulateur de conduite (art. 39 decies E)			641				
Déductions exceptionnelles (art. 39 decies F)			990				
Déduction exceptionnelle (art. 39 decies G)			649				
<b>RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS</b> Bénéfice col.1 / Déficit col.2					352	<b>6 743</b>	
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière *					356	
	Déficits antérieurs reportables * ..... dont imputés sur le résultat :						360
<b>RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS</b> Bénéfice col.1 / Déficit col.2					370	<b>6 743</b>	

\* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD





Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise <b>SAS 2L EAUX DEPANNAGES</b>						Néant <input type="checkbox"/>			
I		IMMOBILISATIONS		Augmentations		Diminutions		Réévaluation légale *			
ACTIF IMMOBILISÉ		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice				Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice			
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404		406			
	Autres	410		412		414		416			
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426			
	Constructions	430		432		434		436			
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	440	13 777	442		444		446	13 777		
	Installations générales, agencements, aménagements divers	450		452		454		456			
	Matériel de transport	460	33 824	462		464		466	33 824		
	Autres immobilisations corporelles	470	5 186	472	1 133	474		476	6 318		
Immobilisations financières		480		482		484		486			
TOTAL		490	52 786	492	1 133	494		496	53 918		
II		AMORTISSEMENTS		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice			
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice						Montant des amortissements à la fin de l'exercice			
Fonds commercial		495		497		498		499			
Autres immobilisations incorporelles		500		502		504		506			
Immobilisations corporelles	Terrains	510		512		514		516			
	Constructions	520		522		524		526			
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	530	14 094	532	(318)	534		536	13 777		
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540		542		544		546			
	Matériel de transport	550	17 343	552	5 361	554		556	22 703		
	Autres immobilisations corporelles	560	5 186	562	9	564		566	5 195		
TOTAL		570	36 623	572	5 052	574		576	41 675		
III PLUS-VALUES, MOINS-VALUES à 19 %, 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS et 12,8 % pour les entreprises à l'IR (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)											
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mise hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé		1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
Immobilisations	Valeur d'actif *	Amortissements*		Valeur résiduelle	Prix de cession*	Plus ou moins-values					
						Court terme*	Long terme				
	①	②	③	④	⑤	19 % ⑥	15 % ou 12,8 % ⑦	0 % ⑧			
	1										
	2										
	3										
	4										
	5										
	6										
	7										
8											
9											
10											
Total	578	580	582	584	586	581	587	589			
Plus-values taxables à 19 % <sup>(1)</sup>				579	Régularisations	590	583	594	595		
TOTAL					596	585	597	599			

\* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 210 F et 208 C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise <b>2L EAUX DEPANNAGES</b>				Néant <input type="checkbox"/> *	
<b>I RELEVÉ DES PROVISIONS – AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES</b>							
<b>A NATURE DES PROVISIONS</b>		Montant au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : reprises de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600	602	604	606		
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601	603	605	607		
	Autres provisions réglementées *	610	612	614	616		
Provisions pour risques et charges		620	622	624	626		
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630	632	634	636		
	Sur stocks et en cours	640	642	644	646		
	Sur comptes clients	650	652	654	656		
	Autres provisions pour dépréciation	660	662	664	666		
<b>TOTAL</b>		<b>680</b>	<b>682</b>	<b>684</b>	<b>686</b>		
<b>B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES</b>				<b>C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)</b>			
	Dotations		Reprises				
<b>Fonds commercial</b>	681	683					
Autres Immobilisations Incorporelles	700	705		1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes		
Terrains	710	715		2			
Constructions	720	725		3			
Installations techniques, matériel et outillage	730	735		4			
Inst. générales, agencements et aménagements divers	740	745		5			
Matériel de transport	750	755		6			
Autres immobilisations corporelles	760	765		7			
<b>TOTAL</b>	<b>770</b>	<b>775</b>		<b>TOTAL à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B-SD</b>	<b>780</b>		
<b>II DÉFICITS REPORTABLES</b>							
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)		982	20 965				
Déficits transférés de plein droit (article 209-II-2 du CGI)	982 bis		Nombre d'opérations sur l'exercice (2)	982 ter			
Déficits imputés		983					
Déficits reportables		984	20 965				
Déficits de l'exercice		860	6 743				
Total des déficits restant à reporter		870	27 708				
<b>III DIVERS</b>							
Primes et cotisations complémentaires facultatives		dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application de l'article 154 bis du CGI dont cotisations facultatives Madelin (I de l'art. 154 bis du CGI)		325	381		
		dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite		327			
Cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant *		dont montant déductible des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS		326	380		
N° du centre de gestion agréé					388		
Montant de la TVA collectée					374		9 790
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)					378		4 693
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant					399		
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice *					398		
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI *					397		

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau n° 2033-D-SD déposé au titre de l'exercice précédent.

\* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

(2) Indiquer, sur un feuillet séparé, l'identification, opération par opération, du nom de la société (et son n° siren) dont proviennent les déficits et le montant du transfert.

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise <b>2L EAUX DEPANNAGES</b>		Néant <input type="checkbox"/>															
Exercice ouvert le : <b>01/01/2024</b>		et clos le : <b>31/12/2024</b>		Données en nombre de mois <table border="1"><tr><td>1</td><td>2</td></tr></table>		1	2												
1	2																		
<b>DÉCLARATION DES EFFECTIFS</b>																			
Effectif moyen du personnel * :				376															
Dont apprentis				657															
Dont handicapés				651															
Effectifs affectés à l'activité artisanale				861															
<b>CALCUL DE LA VALEUR AJOUTÉE</b>																			
<b>I – Chiffre d'affaires de référence CVAE</b>																			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises				108															
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées				118															
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante				119															
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges				105															
<b>TOTAL 1</b>				106															
<b>II – Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée</b>																			
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)				115															
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation				143															
Subventions d'exploitation reçues				113															
Variation positive des stocks				111															
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée				116															
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation				153															
<b>TOTAL 2</b>				144															
<b>III – Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée <sup>(1)</sup></b>																			
Achats				121															
Variation négative des stocks				145															
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances				125															
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois.				310															
Taxes déductibles de la valeur ajoutée				133															
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)				148															
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée				128															
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois				135															
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante				150															
<b>TOTAL 3</b>				152															
<b>IV – Valeur ajoutée produite</b>																			
Calcul de la valeur ajoutée				(Total 1 + Total 2 - Total 3)	137														
<b>V – Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises</b>																			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur le formulaire n° 1330-CVAE-SD pour les multi-établissements et sur les formulaires n° 1329-AC et 1329-DEF). Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n° 1329-AC et 1329-DEF				117	0														
<b>Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE</b>																			
Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD.																			
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractère agricole n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre.																			
Mono-établissement au sens de la CVAE, cocher la case ci-contre		020																	
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106, le cas échéant ajusté à 12 mois)		022	Effectifs au sens de la CVAE *		023														
Chiffre d'affaires du groupe économique (entreprises répondant aux conditions de détention fixées à l'article 223 A du CGI)					026														
Période de référence	024	0	1	0	1	2	0	2	4	016	3	1	1	2	2	0	2	4	
Date de cessation																			

<sup>(1)</sup> Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférentes à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.

\* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD, au § « Déclaration des effectifs » et dans la notice n° 1330-CVAE-SD, au § « Répartition des salariés »

⑥

## COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

DGFIP N° 2033-F-SD 2025

Formulaire obligatoire (article 38 de l'annexe III au CGI)

N° de dépôt

1/1 (1)

Néant 

Exercice clos le	3	1	1	2	2	0	2	4	SIREN	8	1	8	4	6	8	5	2	2			
Dénomination de l'entreprise	2L EAUX DEPANNAGES																				
Adresse (voie)	273 RUE SAINT DENIS																				
Code postal	7	5	0	0	2	Ville	PARIS 2EME ARRONDISSEMENT														
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIES OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901																	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D' ACTIONS CORRESPONDANTES	902		
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIES OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	2																NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D' ACTIONS CORRESPONDANTES	904	100	
TOTAL DES LIGNES 901 + 903	905	2.00																TOTAL DES LIGNES 902 + 904	906	100.00	

## I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique		Dénomination																
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention		Nb de parts ou actions														
Adresse	N°	Voie																
Code postal		Commune		Pays														

Forme juridique		Dénomination																
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention		Nb de parts ou actions														
Adresse	N°	Voie																
Code postal		Commune		Pays														

Forme juridique		Dénomination																
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention		Nb de parts ou actions														
Adresse	N°	Voie																
Code postal		Commune		Pays														

Forme juridique		Dénomination																
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention		Nb de parts ou actions														
Adresse	N°	Voie																
Code postal		Commune		Pays														

## II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2)		Nom de famille		Prénom(s)																
Nom d'usage		% de détention		Nb de parts ou actions																
Naissance :	Date	N° Département		Commune		Pays														
Adresse :	N°	Voie																		
Code postal		Commune		Pays																

Titre (2)		Nom de famille		Prénom(s)																
Nom d'usage		% de détention		Nb de parts ou actions																
Naissance :	Date	N° Département		Commune		Pays														
Adresse :	N°	Voie																		
Code postal		Commune		Pays																

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes du formulaire, veuillez utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Veuillez indiquer : « M » pour Monsieur, « MME » pour Madame.

\* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

⑦

**FILIALES ET PARTICIPATIONS**

DGFIP N° 2033-G-SD 2025

Formulaire obligatoire (article 38 de l'annexe III au CGI)

N° de dépôt

(Liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

1  1 (1)

Néant \*

Exercice clos le         SIREN

Dénomination de l'entreprise **2L EAUX DEPANNAGES**

Adresse (voie) **273 RUE SAINT DENIS**

Code postal      Ville **PARIS 2EME ARRONDISSEMENT**

I - NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE :

Forme juridique	<input type="text"/>	Dénomination	<input type="text"/>	N° SIREN (si société établie en France)	<input type="text"/>	% de détention	<input type="text"/>
Adresse	N° <input type="text"/>	Voie	<input type="text"/>	Code postal	<input type="text"/>	Commune	<input type="text"/>
						Pays	<input type="text"/>
Forme juridique	<input type="text"/>	Dénomination	<input type="text"/>	N° SIREN (si société établie en France)	<input type="text"/>	% de détention	<input type="text"/>
Adresse	N° <input type="text"/>	Voie	<input type="text"/>	Code postal	<input type="text"/>	Commune	<input type="text"/>
						Pays	<input type="text"/>
Forme juridique	<input type="text"/>	Dénomination	<input type="text"/>	N° SIREN (si société établie en France)	<input type="text"/>	% de détention	<input type="text"/>
Adresse	N° <input type="text"/>	Voie	<input type="text"/>	Code postal	<input type="text"/>	Commune	<input type="text"/>
						Pays	<input type="text"/>
Forme juridique	<input type="text"/>	Dénomination	<input type="text"/>	N° SIREN (si société établie en France)	<input type="text"/>	% de détention	<input type="text"/>
Adresse	N° <input type="text"/>	Voie	<input type="text"/>	Code postal	<input type="text"/>	Commune	<input type="text"/>
						Pays	<input type="text"/>
Forme juridique	<input type="text"/>	Dénomination	<input type="text"/>	N° SIREN (si société établie en France)	<input type="text"/>	% de détention	<input type="text"/>
Adresse :	N° <input type="text"/>	Voie	<input type="text"/>	Code postal	<input type="text"/>	Commune	<input type="text"/>
						Pays	<input type="text"/>
Forme juridique	<input type="text"/>	Dénomination	<input type="text"/>	N° SIREN (si société établie en France)	<input type="text"/>	% de détention	<input type="text"/>
Adresse :	N° <input type="text"/>	Voie	<input type="text"/>	Code postal	<input type="text"/>	Commune	<input type="text"/>
						Pays	<input type="text"/>
Forme juridique	<input type="text"/>	Voie	<input type="text"/>	N° SIREN (si société établie en France)	<input type="text"/>	% de détention	<input type="text"/>
Adresse	N° <input type="text"/>	Voie	<input type="text"/>	Code postal	<input type="text"/>	Commune	<input type="text"/>
						Pays	<input type="text"/>
Forme juridique	<input type="text"/>	Voie	<input type="text"/>	N° SIREN (si société établie en France)	<input type="text"/>	% de détention	<input type="text"/>
Adresse	N° <input type="text"/>	Voie	<input type="text"/>	Code postal	<input type="text"/>	Commune	<input type="text"/>
						Pays	<input type="text"/>

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes du formulaire, veuillez utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

\* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

## A. IDENTIFICATION DU DÉCLARANT

Numéro SIREN/IDSP	818468522
Désignation du déclarant	2L EAUX DEPANNAGES 273 RUE SAINT DENIS 75002 PARIS 2EME ARRONDISSEMENT
Code activité NAF	4322A
Référence d'Obligation Fiscale TDFC	IS1
Référence d'Obligation Fiscale CVAE	CVAE1

Désignation du conseil	<input type="checkbox"/> Pas de conseil <input type="checkbox"/> Comptable <input checked="" type="checkbox"/> Cabinet Conseil <input type="checkbox"/> Expert - Comptable
------------------------	---

## B. RÉGIME FISCAL

Catégorie fiscale	BI
Régime fiscal	RS
Code IS/IR-BIC (si catégorie fiscale = BIC/IS)	IS
Cession/cessation d'activité ou décès de l'exploitant	
Dépôt provisoire (ou pas) de la déclaration	NOR

## C. PÉRIODES

Date de début de l'exercice ou période N	01/01/2024
Date de clôture de l'exercice ou période N	31/12/2024
Durée de l'exercice ou période N	12
Date d'arrêt provisoire des comptes	
Date de clôture de l'exercice ou période N-1 (si catégorie fiscale = BIC-IS ou BA)	31/12/2023
Durée de l'exercice ou période N-1 (si catégorie fiscale = BIC-IS ou BA)	12

## D. MONNAIE

Code monnaie	EUR
--------------	-----

